

UN SERVICE NOUVEAU A LA BNU : L'EOD (*Ebooks On Demand*)



En janvier 2015, l'équipe de la bibliothèque numérique propose aux usagers, sur la base de son expertise pour ce type de prestations, **un service nouveau et optimisé** : la numérisation à la demande d'ouvrages complets, patrimoniaux, via l'application EOD – *Ebooks On Demand*.

Ainsi la BNU rejoint un groupe de bibliothèques utilisatrices de ce type de services innovants – la plateforme et le service EOD étant développés et mis à disposition de la communauté des bibliothèques universitaires européennes partenaires par le Service Numérique des Bibliothèques de l'Université d'Innsbruck.

- **Qu'est-ce que l'EOD ?**

La numérisation à la demande permet aux usagers de bénéficier, selon leurs besoins et leurs centres d'intérêts bibliographiques, **d'une numérisation de qualité** : des ouvrages numérisés en intégralité au format .pdf (format de fichiers couramment utilisé pour les livres électroniques – ou « *ebooks* », qu'ils soient consultés sur un ordinateur, une tablette ou liseuse.

- **Comment fonctionne ce service ?**

Lorsqu'ils consultent le catalogue de la BNU, les usagers trouvent, placé sur les notices des ouvrages imprimés patrimoniaux, le **logo EOD**, qui d'un clic, permet alors d'en demander la numérisation.



Le lecteur est invité à créer un compte sur la plateforme EOD, à partir duquel il pourra soumettre sa demande, suivre sa commande, la finaliser puis payer en ligne. Un devis lui est envoyé par *e-mail*, et à réception de sa commande ferme, le **processus de numérisation** est alors lancé.

La livraison du livre numérisé s'opère ensuite par **téléchargement** (un lien est fourni au lecteur), ou éventuellement sur un support de type CD-rom.

Le **paiement en ligne** est également automatisé.

- **Combien coûte ce service ?**

Le coût de la numérisation et de la livraison du livre numérique au format .pdf est celui prévu au sein du service de Reproduction/Numérisation à la demande : il comprend un montant fixe de 10 EUR et un coût par page numérisée (0.20 EUR).

Ces tarifs correspondent à ceux votés au Conseil d'Administration de la BNU en 2014 pour ses prestations de travaux photographiques et micrographiques et tels qu'indiqués à l'Annexe 2 du Règlement des Services au public, en vigueur au 24/11/2014.

<http://www.bnu.fr/sites/default/files/RSP+ANNEXES%20modifi%C3%A9%2009-12-2014-2.pdf>